



**MÉMOIRE**  
**RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA FORÊT**  
**PRÉSENTÉ PAR LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

---



**ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL**  
**LE 9 AVRIL 2024**

## Table des matières

1. Présentation de la MRC .....	3
2. Recommandations .....	3
2.1 Considérer les changements climatiques dans l'aménagement du territoire forestier .....	4
2.2 Assurer un accès sécuritaire et de qualité sur le réseau routier forestier prioritaire .....	5
2.3 Investir en aménagement forestier pour augmenter la production de bois ...	7
2.4 Faire un réel aménagement intégré des ressources et du territoire .....	8
3. Conclusion.....	8
Annexe 1 – Recommandations .....	10
Annexe 2 - Référence aux outils de planification .....	12

## **1. Présentation de la MRC**

La MRC du Fjord-du-Saguenay est un immense territoire de 43 986 km<sup>2</sup> dont près de 92 % constituent un vaste couvert forestier en territoire public, majoritairement situé au nord. Elle est composée de 12 municipalités, 1 ville et 3 TNO, se partageant une population de 24 206 habitants.

Le vaste territoire de la MRC lui confère un accès à la nature unique et offre des paysages autant diversifiés que grandioses. Les luxuriantes forêts, le majestueux Fjord du Saguenay et l'impressionnant massif des Monts-Valin le démontrent bien.

C'est aussi un territoire fort occupé, notamment par plus de 4700 baux de villégiature, 3 parcs nationaux, 9 zecs et territoires (en tout ou en partie), 5 rivières à saumons, 30 pourvoiries, 1 parc éolien, plus de 1500 km de sentiers de quad et de motoneige. Cette diversité engendre une complexité en termes d'aménagement et d'utilisation harmonieuse du territoire et de ses ressources.

## **2. Recommandations**

Les recommandations qui seront faites dans ce mémoire tiennent compte du territoire de la MRC, de ses compétences (notamment en matière d'aménagement du territoire, en sécurité civile, et en développement); des défis en lien avec les changements climatiques et des préoccupations quant aux retombées économiques globales associées au territoire forestier.

Les 11 recommandations de la MRC sont répertoriées selon les 4 axes suivants :

1. Considérer les changements climatiques dans l'aménagement du territoire forestier
2. Assurer un accès sécuritaire et de qualité sur le réseau de chemins prioritaires
3. Investir en aménagement forestier pour augmenter la production de bois
4. Faire un réel aménagement intégré des ressources et du territoire

## **2.1 Considérer les changements climatiques dans l'aménagement du territoire forestier**

Le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay est confronté à une augmentation du nombre d'événements climatiques extrêmes entraînant des conséquences sur la disponibilité de ressources, de l'accès au territoire et de la sécurité des personnes et des biens. L'année 2023 a été représentative de ces phénomènes, notamment avec les feux de forêt et les inondations autant en territoire non organisé qu'en territoire municipal. Il nous apparaît donc, incontournable de recommander **l'instauration de mesures efficaces, afin d'adapter l'aménagement forestier aux changements climatiques, pour rendre les forêts plus résilientes aux feux, épidémies d'insectes et maladies (recommandation 1)**. Ces mesures doivent permettre la protection de la ressource (éviter des baisses de possibilités forestières) et la protection des infrastructures, notamment les baux de villégiature. Les mesures ne doivent pas uniquement tenir compte des besoins de la structure industrielle actuelle, mais permettre l'anticipation de l'évolution du climat et ses conséquences sur l'évolution de la forêt et l'accélération des événements extrêmes, particulièrement les feux. La diversification des plantations et l'augmentation de la proportion de feuillues en périphérie des concentrations de baux de villégiature, infrastructures stratégiques, et à proximité des municipalités nous apparaissent entre autres comme des mesures à favoriser.

Dans un contexte où les événements climatiques exceptionnels s'accélèrent, les coupures de chemins forestiers à la suite de fortes pluies soudaines s'accélèrent également, occasionnant des bris d'accès à la forêt et en limitant la capacité de la MRC à déployer efficacement ses mesures de sécurité civile pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Nous demandons de **bonifier les sommes disponibles dans les programmes gouvernementaux permettant d'investir davantage dans l'entretien, la réfection et l'amélioration des chemins, incluant les ponts et ponceaux à la hauteur des besoins (recommandation 2)**.

## **2.2 Assurer un accès sécuritaire et de qualité sur le réseau routier forestier prioritaire**

Avec plus de 30 000 km de chemins forestiers, 10 000 de classes 1 à 4, l'accès au territoire par un réseau de chemins sécuritaires et de qualité s'avère un incontournable à la mise en valeur et au développement optimal et harmonieux du territoire. Un réseau de chemins sécuritaires et de qualité favorise également le déploiement efficace des mesures de sécurité civile lorsque nécessaire. Il est également essentiel pour la maximisation des retombées économiques globales associées au territoire forestier.

Or, nous sommes d'avis que le cadre de gestion actuel des chemins multiusages ne permet pas de répondre efficacement à cet objectif. Dans ce contexte, **nous suggérons que des plans de gestion des réseaux routiers forestiers prioritaires soient élaborés à l'échelle des MRC (recommandation 3).**

De plus, puisque la Loi sur les compétences municipales empêche les MRC d'intervenir sur le réseau de chemins multiusages autrement que par des subventions aux organismes, nous croyons nécessaire d'**actualiser l'interprétation faite de la Loi sur les compétences municipales en matière de chemins multiusages (recommandation 4).**

La création du bureau de mise en marché des bois et les ponctions faites à la planification forestière, pour octroyer des volumes de bois aux enchères a réduit considérablement, le sentiment d'appartenance des industriels forestiers face au territoire et au réseau de chemins multiusages. Si les objectifs de départ de la mise en enchère de 25 % des volumes de bois sont louables (définir la réelle valeur de bois, contrer les surtaxes à l'exportation, rendre disponibles des volumes de bois à de nouveaux joueurs), les conséquences sur le maintien d'un réseau de chemins de qualité sont déplorables. Nous demandons donc de **réviser ce modèle afin de ramener le sentiment d'appartenance au territoire par les industriels forestiers (recommandation 5).**

L'État est propriétaire des chemins forestiers, en territoire public, et n'intervient pas dans son entretien. De plus, le concept d'utilisateur-payeur n'est pas réaliste

sans la présence d'une industrie forte. On note aussi une accélération par le MRNF des inspections, diminutions de capacités portantes et fermetures de ponts forestiers. Finalement, le territoire est de plus en plus sollicité, notamment par des mesures de conservation (aires protégées, habitat du caribou, etc.) générant peu et pas de revenus qui permettent l'entretien, l'amélioration ou la réfection des chemins. Il est essentiel que le gouvernement **bonifie les sommes disponibles dans les programmes gouvernementaux permettant d'investir davantage dans l'entretien, la réfection et l'amélioration des chemins, incluant les ponts et ponceaux à la hauteur des besoins (recommandation 6).**

La MRC a signé en 2010, avec le ministère une entente concernant la délégation de la gestion foncière et du sable et gravier. Un des points de l'entente est le versement par la MRC de 50 % des revenus au ministère. Cet élément est un point de discussion entre la MRC et le ministère depuis plusieurs mois; la MRC souhaitant conserver plus de 50 % des revenus provenant de la gestion de l'entente. Nous proposons **que les négociations, en cours, dans le cadre des ententes de délégation de la gestion foncière, sable et gravier permettent aux MRC de conserver plus de 50 % des revenus attribuables à la gestion, lesquels revenus pourraient être investis en partie dans les chemins (recommandation 7).**

En somme, la MRC a développé depuis plus de 15 ans un modèle de collaboration avec les organismes du milieu, pour assurer le financement de l'entretien des chemins multiusages principaux sur son territoire. Ce modèle est avant-gardiste dans sa capacité à rallier l'ensemble des parties intéressées autour de la question de l'entretien des chemins. Il est également fragile puisqu'il repose essentiellement sur l'implication de bénévoles et la capacité à réunir les fonds nécessaires à l'entretien des routes principales. Nous proposons que le gouvernement puisse **supporter financièrement et techniquement un projet pilote, de gestion du réseau routier forestier qui pourrait être mené par la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le massif des Monts-Valin (recommandation 8).**

### **2.3 Investir en aménagement forestier pour augmenter la production de bois**

La MRC constate que le fait d'avoir attribué plus de 99 % de la possibilité forestière résineuse, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean élimine toute marge de manœuvre, pour concevoir différemment, l'aménagement du territoire ou intégrer d'autres usages qui pourraient avoir des impacts sur l'accessibilité au volume de bois. Le ministère des Ressources naturelles et de Forêts s'est doté d'une stratégie de production de bois, avec la vision de produire un plus grand volume de bois qui possède les caractéristiques recherchées à l'aide d'investissements rentables. Il s'est également doté d'une cible en 2080 visant à augmenter de près du double la possibilité forestière par rapport à 2018. Les moyens sont donc connus pour arriver à produire plus de volume de bois et de meilleure qualité sur un territoire donné.

À cet effet, la MRC est d'avis que le **ministère doit accélérer les investissements en aménagement forestier, notamment par le financement et le déploiement de la stratégie nationale de production de bois (recommandation 9)**. Cela nous apparaît primordial afin d'augmenter à moyen terme, et de manière durable, la possibilité forestière dans la région, permettant de :

- Fournir un approvisionnement en bois stable, voire supplémentaire, aux usines ;
- Permettre de faire des choix intelligents et harmonieux d'utilisation du territoire, en minimisant les impacts sur les usages existants (notamment en lien avec le potentiel éolien, le déploiement d'aires protégées, les développements récréotouristiques, mise en place de la stratégie de rétablissement de l'habitat du caribou, etc.);
- Maximiser les retombées économiques globales associées au territoire forestier ;
- Faire contribuer le territoire forestier à la lutte aux changements climatiques par la séquestration du carbone en forêt, et l'utilisation du bois comme matériau durable en construction non résidentielle.

## 2.4 Faire un réel aménagement intégré des ressources et du territoire

Nous sommes d'avis que les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire mis en place à la suite de l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier contribuent efficacement à concerter les acteurs de différents horizons, dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'aménagement forestier. Toutefois, elles ne permettent pas un réel aménagement intégré de l'ensemble des ressources et du territoire.

Étant donné la complexité du territoire de la MRC, ses champs d'expertise nombreux et variés (notamment l'aménagement, le développement économique, la sécurité civile) et ses relations avec les organismes du milieu, **la MRC propose au ministère des Ressources naturelles et des Forêts un partenariat pour le développement d'un modèle de gestion intégré des ressources et du territoire moderne et innovant (recommandation 10)**. Une approche de type triade, avec un zonage du territoire divisé en zones de conservation, en zones réservées à l'utilisation multiressources, et zones réservées à la production intensive de bois nous apparaît entre autres comme une avenue intéressante à explorer.

En dernier lieu, le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay recoupe 4 unités de gestion du MRNF, regroupées dans 3 régions différentes. Cela engendre certaines disparités de gestion entre les municipalités, et même à l'intérieur de certaines municipalités entrecoupées par 2 régions forestières. Nous croyons qu'il serait facilitant **de faire correspondre les limites d'unités d'aménagement forestier avec les limites administratives municipales et de la MRC, afin de faciliter la gestion concertée du territoire et de ses ressources; et de rapprocher les liens entre les fonctionnaires du gouvernement et ceux des MRC et des municipalités locales (recommandation 11)**.

## 3. Conclusion

La MRC est un territoire vaste, forestier, complexe et fortement sollicité. Les recommandations faites dans ce mémoire ont notamment pour objectifs de répondre aux défis que posent les changements climatiques (résilience des infrastructures, disponibilités des ressources), permettre à la MRC de mieux jouer



son rôle en matière de sécurité civile, assurer un meilleur accès au territoire, maximiser les retombées économiques globales associées au territoire forestier.

La MRC se positionne également comme un partenaire du gouvernement dans sa réflexion sur l'avenir de la forêt, notamment quant à la gestion du réseau routier forestier et l'aménagement intelligent et harmonieux du territoire et de ses ressources.

## **Annexe 1 - Recommandations**

### ***Axe 1 - Considérer les changements climatiques dans l'aménagement forestier***

1. Adapter l'aménagement forestier pour rendre les forêts plus résilientes aux feux, épidémies d'insectes et maladies;
2. Bonifier les programmes permettant de mettre aux normes les traverses de cours d'eau (ponts et ponceaux) pour qu'elles soient adaptées aux fortes pluies soudaines.

### ***Axe 2 - Assurer un accès sécuritaire et de qualité sur le réseau de chemins prioritaires***

1. Élaborer des plans de gestion des réseaux routiers forestiers prioritaires à l'échelle des MRC;
2. Actualiser l'interprétation faite de la Loi sur les compétences municipales en matière de chemins multiusages (article 66);
3. Revoir les modèles d'attribution des bois, ramener le sentiment d'appartenance au territoire par les industriels forestiers;
4. Bonifier les programmes gouvernementaux permettant d'investir davantage dans l'entretien, la réfection et l'amélioration des chemins, à la hauteur des besoins;
5. Que les négociations en cours dans le cadre des ententes de délégation de la gestion foncière, sable et gravier permettent aux MRC de conserver plus de 50 % des revenus attribuables à la gestion, lesquels revenus pourraient être investis en partie dans les chemins;
6. Supporter financièrement et techniquement un projet pilote de gestion du réseau routier forestier qui pourrait être mené par la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le massif des monts Valin.

### ***Axe 3 - Investir en aménagement forestier pour augmenter la production de bois***

1. Accélérer les investissements en aménagement forestier en lien avec la stratégie nationale de production de bois afin d'augmenter à moyen terme et de manière durable, la possibilité forestière.

### ***Axe 4 - Faire un réel aménagement intégré des ressources et du territoire***

1. La MRC propose au ministère des Ressources naturelles et des forêts un partenariat pour le développement d'un modèle de gestion intégrée des ressources et du territoire moderne et innovant.
2. Faire correspondre les limites d'unités d'aménagement forestier avec les limites administratives municipales et de MRC afin de faciliter la gestion concertée du territoire et de ses ressources et de rapprocher les liens entre les fonctionnaires du gouvernement et ceux des MRC et des municipalités locales.

## Annexe 2 - Référence aux outils de planification

Schéma d'aménagement et de développement	
Orientation générale 2	Favoriser une utilisation polyvalente et intégrée du milieu forestier
Orientation 1	Faire de la MRC du Fjord-du-Saguenay l'endroit privilégié de concertation entre les municipalités et ses partenaires
Orientation 11  Assumer le leadership en matière de gestion et de mise en valeur des territoires non organisés	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Coordonner les actions en vue d'une meilleure concertation du milieu;</li> <li>✓ Concilier l'exploitation des ressources avec les autres utilisations du territoire;</li> <li>✓ Favoriser une implication plus importante de la MRC dans la gestion des TNO;</li> <li>✓ Assurer un meilleur contrôle des activités et des usages exercés sur le territoire.</li> </ul>
Orientation 12  Soutenir le développement polyvalent du territoire	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Attribuer des vocations au territoire en fonction de son accessibilité, de son utilisation dominante ou potentielle et de ses ressources;</li> <li>✓ Favoriser le développement de la villégiature en privilégiant les territoires occupés et accessibles par la voirie forestière;</li> <li>✓ Organiser le développement cohérent du potentiel touristique quatre saisons;</li> <li>✓ Soutenir l'identification et le déploiement d'aires protégées et des territoires d'intérêt.</li> </ul>
Orientation 13	Favoriser une gestion de la forêt de proximité au profit du développement local
Orientation 14	Favoriser la mise en valeur des territoires que sont le fjord du Saguenay, la rivière Saguenay, les monts Valin et le lac Kénogami afin d'accroître les retombées économiques liées à l'industrie touristique
Orientation 17	Augmenter la contribution des TNO au développement touristique de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

